



**Direction des Finances et des Achats**  
Sous-Direction du Budget  
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

**OBJET :**     Projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2020

**2020 DFA 25**

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

À l'issue des délibérations 2019 DFA 118-1 et 118-2 adoptées lors du Conseil de Paris des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2020 sont établies à :

- pour le budget d'investissement
  - ✓ 7 004,76 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte de l'exécution 2019 et des autorisations de programme terminées) ;
  - ✓ 2 351,04 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- pour le budget de fonctionnement à 8 830,70 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
  - ✓ à 6 713,35 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des liquidations constatées à date sur 2019) ;
  - ✓ à 3 184,14 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- le budget de fonctionnement à 8 876,54 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2019.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘  
⌘ ⌘ ⌘  
⌘

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

<b>1<sup>ÈRE</sup> PARTIE – LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020</b> .....	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DU BS 2020 .....	
SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL .....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
<b>2<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT</b> .....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	
SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES .....	
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES .....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....	
<b>3<sup>ÈME</sup> PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b> .....	
TITRE I – LES RECETTES .....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
<b>4<sup>ÈME</sup> PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION</b> .....	

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
(Document budgétaire)**

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
(Individualisation des autorisations de programme)**

## 1<sup>ère</sup> Partie : LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

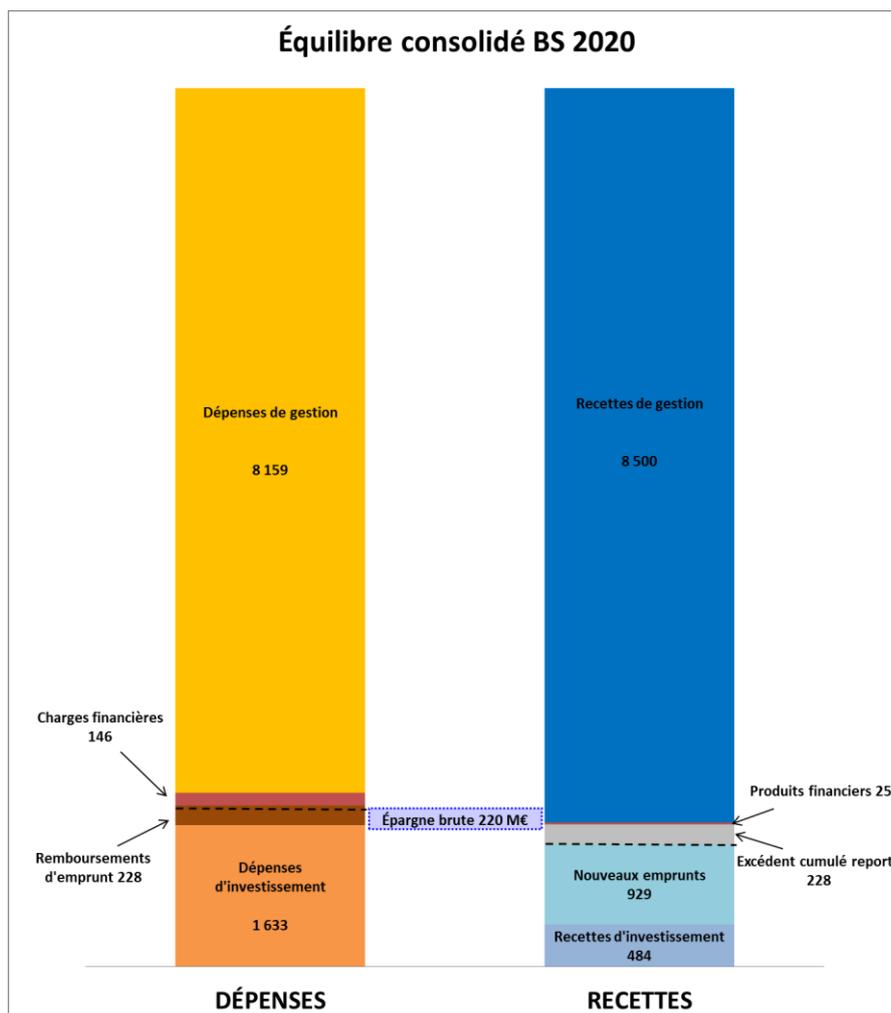
### Précision méthodologique :

Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

### TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2020

#### A// L'équilibre général du BS 2020

Le projet de BS 2020 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l'exécution prévisionnelle sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d'ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de **194,9 M€** compense en partie, d'une part, la baisse de certaines recettes de fonctionnement affectées par l'épidémie du Covid-19 et, d'autre part, l'inscription de dépenses de fonctionnement nouvelles pour financer notamment les impacts de l'épidémie du Covid-19 et le plan de soutien en direction des acteurs économiques, associatifs et culturels touchés par l'épidémie. Cela a pour conséquence une baisse de l'autofinancement supplémentaire de la section d'investissement de **236,5 M€**. L'autorisation d'emprunt augmente de 421,2 M€ pour s'élever à **929,4 M€**.



## B/ L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

### ▪ Les dépenses d'investissement

**Les dépenses d'investissement sont augmentées de 833,1 M€, dont 720,8 M€ au titre de la reprise du déficit de la section sur l'exercice N-1.**

**Les inscriptions nouvelles en dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 112,3 M€, dont 79,6 M€ pour le financement des dispositifs issus du plan de soutien et 32,8 M€ de restes à réaliser (RAR).** Le détail de ces inscriptions est fourni ci-dessous au sein du sous-titre I du titre II de la 2<sup>ème</sup> partie du présent rapport.

Les inscriptions nouvelles liées au plan de soutien (79,6 M€) se déclinent au travers des actions suivantes :

- Soutien dans le domaine du logement : 47 M€ de subventions pour les bailleurs sociaux au titre de l'exonération de six mois de loyers commerciaux pour les acteurs les plus fragiles;
- Soutien dans le domaine du tourisme : 6 M€ au titre du soutien aux acteurs du secteur touristique ;
- Soutien dans le domaine de la culture (0,3 M€) : 0,2 M€ à destination de la FMAC et 0,1 M€ de subvention d'équipement au titre du cinéma ;
- Soutien aux associations (2 M€) ;
- Soutien aux acteurs privés (18,8 M€) : 10 M€ au titre du Fonds résilience, 6 M€ au titre du dispositif « Relancer mon entreprise autrement », 2,8 M€ au titre du dispositif exceptionnel de soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire mis en place avec « Paris initiative entreprendre » ;
- Soutien exceptionnel aux étudiants : 5,5 M€ pour un dispositif d'aide à l'équipement pour la rentrée étudiante 2020.

En complément des inscriptions nouvelles, il est proposé de réaliser des mouvements de crédits entre chapitres et directions afin de mettre en cohérence le budget avec les prévisions d'exécution des directions. Les mouvements concernés étant équilibrés, cela ne conduit pas à inscrire des crédits supplémentaires. Cela permet notamment de financer l'inscription des crédits pour les opérations d'ordre à hauteur de 68,2 M€ (dont 54,7 M€ au titre d'opérations équilibrées au sein de la section d'investissement).

### ▪ Les recettes d'investissement

**Les recettes d'investissement sont augmentées de 833,1 M€.**

**Les recettes réelles d'investissement sont en baisse de 56,6 M€.** Les recettes relatives aux cessions sont réduites de 49,2 M€ et le FCTVA de 8,9 M€ afin de tenir compte des résultats du CA 2019. Ces baisses sont légèrement compensées par une augmentation de 1,5 M€ sur la taxe d'aménagement.

À cela s'ajoute la **reprise en investissement du résultat de la section de fonctionnement (+ 753,5 M€)**, l'augmentation de **l'autorisation d'emprunt (+ 421,2 M€)** et une diminution de **l'autofinancement volontaire (- 236,5 M€)**.

Enfin, **54,7 M€** sont inscrits au titre des **opérations d'ordre équilibrées** au sein de la section d'investissement, et une baisse de **115,7 M€** est proposée concernant des **recettes neutralisées dans le cadre de l'analyse financière, du fait des redéploiements réalisés en dépense sur ces opérations équilibrées.**

▪ **Les dépenses de fonctionnement**

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 304,7 M€, en hausse de 294,7 M€ par rapport aux crédits votés au BP 2020.** Cette évolution s'explique par l'augmentation des dépenses de gestion (+ 216,1 M€), la hausse des dépenses de péréquation (+ 73,6 M€) et la progression des dépenses de masse salariale (+ 5 M€).

Les dépenses de gestion augmentent de 216,1 M€. Cette augmentation s'explique, à hauteur de 122,4 M€, par l'impact de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 sur les dépenses courantes de la Ville. Il s'agit essentiellement de :

- 50,2 M€ pour l'achat d'équipements de protection individuelle ;
- 25 M€ supplémentaires au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) en lien avec la hausse attendue du nombre de bénéficiaires ;
- 10 M€ de contribution supplémentaire au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) ;
- 9,9 M€ au titre de la désinfection et du nettoyage des locaux ;
- 7,5 M€ de subvention complémentaire à Paris Musées ;
- 7,5 M€ d'aides exceptionnelles aux familles ;
- 7 M€ pour la mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans l'espace public parisien ;
- 2,4 M€ pour le soutien aux caisses des écoles ;
- 1,7 M€ de crédits supplémentaires inscrits pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) ;
- 0,8 M€ au titre des campagnes de dépistage du Covid-19 ;
- 0,4 M€ au titre de la restauration exceptionnelle ayant été mise en place durant le confinement.

Cette évolution des dépenses de gestion s'explique également par le lancement d'un plan de soutien en direction des acteurs économiques, associatifs et culturels face à l'épidémie de Covid-19 (+ 36,3 M€), soit :

- 14,7 M€ de plan de soutien au titre des acteurs culturels ;
- 8,4 M€ de compensation de pertes de recettes des délégataires des marchés couverts ;
- 8 M€ de plan de soutien au titre des acteurs associatifs ;
- 4 M€ de soutien aux structures du tourisme ;
- 1,2 M€ en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire.

17 M€ supplémentaires sont consacrés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), dont 14 M€ affectés au paiement des frais d'hébergement aux établissements parisiens de l'ASE (EPASE), 2 M€ aux prestations d'intérim pour les jeunes souffrant de graves troubles du comportement et 1 M€ d'aides financières aux familles bénéficiaires de l'ASE hébergées à l'hôtel.

Il s'agit également du financement de l'extension des mesures de gratuité des transports à l'ensemble des Parisiens mineurs (+ 10 M€).

Par ailleurs, la contribution à Ile-de-France Mobilités (IdFM) est augmentée de 4,7 M€ par rapport au BP 2020. 2,5 M€ sont consacrés au financement de l'augmentation des demandes

d'aides dans le cadre fonds de solidarité pour le logement (FSL), 1,1 M€ au fonds de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) et 0,4 M€ au dispositif Eco-rénovons Paris (ERP).

Les dépenses de gestion augmentent également de 1,8 M€ du fait de l'inscription de :

- 0,7 M€ en dépenses et en recettes au titre de la Conférence des financeurs suite à la notification initiale de la dotation accordée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) en 2020 ;
- 0,5 M€ au titre du financement de la halte humanitaire, le centre d'accueil de jour pour les réfugiés ;
- 0,4 M€ au titre de la gestion par la Ville des lycées municipaux dont le transfert à la région Ile-de-France a été reporté en 2021 ;
- 0,2 M€ dédiés à la hausse des demandes de subvention pour l'acquisition de véhicules électriques.

Enfin, cette évolution des dépenses de gestion intègre 1 M€ d'ajustements techniques de crédits entre fonctions et l'inscription des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2019, pour 18,9 M€.

Les dépenses de péréquation et les reversements fiscaux augmentent de 73,6 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par la prise en compte des dépenses au titre du fonds de péréquation des DMTO (les trois précédents fonds DMTO ayant été fusionnés, à compter de 2020, par la loi de finances pour 2020), soit +75,9 M€ de dépenses par rapport au BP 2020.

Cette hausse s'explique également par la hausse de l'enveloppe du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF), décidée en loi de finances pour 2020, qui se traduit par une augmentation de la contribution de la Ville de Paris de 10 M€ par rapport au CA 2019.

Ces hausses sont tempérées par l'absence d'augmentation de l'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), contrairement à ce qui était anticipé, soit une moindre dépense de 11,9 M€ par rapport au BP 2020.

Enfin, une moindre dépense de restitution de fiscalité directe (0,4 M€) est inscrite.

Enfin, l'épidémie de Covid-19 conduit à une l'inscription de 5 M€ supplémentaires au titre des dépenses de masse salariale.

L'ensemble des inscriptions en dépenses est détaillé dans la présentation par politique publique (titre II de la présente partie).

#### ▪ **Les recettes de fonctionnement**

**Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 525 M€, en baisse de 137,8 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2020.** Cette évolution s'explique par la diminution des recettes de gestion (- 86,9 M€) ainsi que des recettes de fiscalité (- 68,2 M€). Elle est partiellement compensée par une meilleure exécution des produits des dotations et compensations (+ 17,3 M€).

Les recettes de gestion diminuent de 86,9 M€, principalement du fait de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 :

- La gratuité du stationnement pendant le confinement conduit à la baisse des recettes de stationnement (- 60 M€) ;

- Les adaptations contractuelles et les exonérations de redevances de concessions prévues pour les concessionnaires et les délégataires de la Ville ont un impact de 40 M€ sur les recettes de la Ville ;
- La fermeture des crèches et des centres de loisirs ainsi que l'arrêt des activités périscolaires mènent à une baisse des participations familiales (-33,6 M€) ;
- L'exonération pour six mois des droits de voirie, terrasses et étalages, échafaudages et palissades, prévue par le plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes, représente une baisse de 19 M€ des recettes de la Ville ;
- La baisse d'activité des fourrières conduit à une baisse des recettes de 12,7 M€ ;
- L'exonération pour six mois de redevance spéciale pour les déchets non ménagers (RDNM), prévue par le plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes, représente une baisse de 10 M€ des recettes de la Ville ;
- La fermeture des piscines et des stades conduit à une baisse de recettes de 3 M€.

Cette baisse des recettes de gestion est partiellement compensée par :

- Une recette exceptionnelle de 47,5 M€ de redevances au titre de l'occupation du domaine public et de l'exploitation des mobiliers publicitaires par la société Mediakiosk ;
- Une recette exceptionnelle de 17 M€ au titre du remboursement par l'Etat d'une partie des coûts d'acquisition des masques de protection respiratoire ;
- La perception de 12,5 M€ de loyers capitalisés supplémentaires par rapport au montant prévu au BP 2020 ;
- 6 M€ de recettes au titre des annulations de rattachements en dépenses ;
- 4,9 M€ de recettes supplémentaires du fait de la récupération des dépenses forfaitaires versées par la Ville aux titulaires de marchés de gestion de crèche pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 ;
- 2 M€ de recettes supplémentaires liées à l'hébergement des personnes âgées ;
- 1,1 M€ de dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour le fonds de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) ;
- 0,4 M€ de recettes foncières diverses (intérêts de consignation, redevances d'occupation de terrain du domaine privé de la Ville etc.).

Les recettes de fiscalité diminuent de 68,2 M€ par rapport au BP 2020.

Les recettes de fiscalité indirecte diminuent de 125,7 M€ du fait de la baisse des recettes de fiscalité immobilière (- 80 M€ par rapport au montant prévu au BP 2020), de la taxe de séjour (- 45 M€ par rapport au BP 2020) et de la taxe sur les cercles de jeux (-0,7 M€) du fait du ralentissement du marché immobilier et de l'activité touristique lié à l'épidémie de Covid-19.

Cette baisse est en partie compensée par l'augmentation des inscriptions au titre des recettes de fiscalité directe locale (+ 53,6 M€), qui résulte de la notification définitive des recettes de CVAE 2020 (+ 18 M€), de l'actualisation des coefficients d'évolution des bases fiscales de taxe foncière, de cotisation foncière des entreprises et de taxe d'habitation (+ 35,3 M€), et de l'inscription définitive de l'IFER (+ 0,3 M€).

Enfin, la recette de TEOM est ajustée de 3,9 M€.

Les produits des dotations et des compensations augmentent de 17,3 M€. Cette évolution s'explique principalement par la prise en compte des notifications définitives de la dotation

globale de fonctionnement (+ 6,8 M€), des compensations d'exonérations de fiscalité directe (+ 3,4 M€) et du dispositif de compensation péréquée (DCP, +0,3 M€). Il s'agit également de l'ajustement des recettes du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) – part fonctionnement, pour correspondre au montant du CA 2019 (+ 2,5 M€).

S'y ajoutent l'actualisation de la prévision de recette de taxe sur les compagnies d'assurance (TSCA) (+3,6 M€) pour tenir compte de l'impact de l'épidémie de Covid-19 ainsi que l'actualisation de la dotation accordée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de la Conférence des financeurs suite à la notification initiale (+ 0,7 M€).

L'ensemble des inscriptions en recettes est détaillé dans la présentation par politique publique ci-après.

## TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les secteurs présentés ci-après correspondent aux fonctions définies par l'instruction budgétaire et comptable M57. Les principaux mouvements sont retracés ci-dessous.

- **Sécurité**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la sécurité sont majorées de **4 M€**.

1,7 M€ de crédits supplémentaires sont inscrits pour soutenir la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) suite à l'épidémie de Covid-19.

De plus, 0,3 M€ de dépenses de masse salariale sont ajoutés sur la fonction sécurité, en lien avec l'épidémie de Covid-19.

0,1 M€ est également inscrit au titre du plan de soutien des acteurs associatifs.

Enfin, 1,9 M€ sont inscrits au titre des restes à réaliser.

- **Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage sont majorées de **13,6 M€**.

7,6 M€ sont inscrits au titre de la désinfection et du nettoyage des écoles induit par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. 2,4 M€ sont inscrits pour le soutien aux caisses des écoles et 0,4 M€ financent la restauration exceptionnelle ayant été mise en place durant le confinement. En outre, 0,4 M€ sont consacrés aux lycées municipaux.

Enfin, 0,5 M€ de crédits de masse salariale et 2,3 M€ de restes à réaliser sont également inscrits.

Les **recettes de fonctionnement** allouées à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage sont en hausse de **3,9 M€**. Cette évolution est liée à :

- l'actualisation de la prévision de financement par l'Etat des Parcours Emploi Compétences (PEC), qui ont remplacé les contrats aidés (+ 2,2 M€) ;
- la compensation de la région Ile de France pour la gestion des lycées municipaux suite au report d'un an de leur transfert (+ 2 M€) ;
- au remboursement des avances versées par la Ville aux prestataires d'activités périscolaires (+ 1,2 M€) ;
- l'arrêt des activités périscolaires en raison de l'épidémie de Covid-19 qui conduit à une baisse des participations familiales (-1,5 M€).

- **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs sont majorées de **24,3 M€**.

14,5 M€ sont consacrés au plan de soutien au titre des acteurs culturels et 7,5 M€ de subvention supplémentaire sont inscrits en faveur de Paris Musées.

De plus, 0,6 M€ est inscrit au titre des dépenses de masse salariale.

0,5 M€ est également inscrit au titre du plan de soutien des acteurs associatifs.

Enfin, 1,2 M€ sont inscrits au titre des restes à réaliser.

Les **recettes de fonctionnement de la fonction « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »** sont minorées de **5,5 M€** du fait de la baisse des participations familiales liée à fermeture des centre de loisirs (-2,5 M€) et de la baisse des recettes des usagers des piscines (- 2 M€) et des stades (- 1 M€) liée à leur fermeture en raison de l'épidémie de Covid-19.

- **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à la santé et à l'action sociale sont majorées de **104,2 M€**.

En raison de l'impact de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, sont inscrits :

- 30,7 M€ au titre de l'achat d'équipements de protection individuelle ;
- 25 M€ au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) en lien avec la hausse attendue du nombre de bénéficiaires ;
- 10 M€ de contribution supplémentaire en faveur du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) ;
- 7,5 M€ d'aides exceptionnelles aux familles ;
- 0,8 M€ dédiés aux campagnes de dépistage du Covid-19 ;
- 0,7 M€ de dépenses de masse salariale.

5,4 M€ sont également inscrits au titre du plan de soutien des acteurs associatifs.

17 M€ supplémentaires sont consacrés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), dont 14 M€ affectés au paiement des frais d'hébergement aux établissements parisiens de l'ASE (EPASE), 2 M€ aux prestations d'intérim pour les jeunes souffrant de graves troubles du comportement et 1 M€ d'aides financières aux familles bénéficiaires de l'ASE hébergées à l'hôtel.

2,5 M€ sont consacrés au financement de l'augmentation des demandes d'aides dans le cadre fonds de solidarité pour le logement (FSL). 1,1 M€ sont inscrits en dépenses et en recettes au titre du fonds de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) financé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

0,7 M€ sont inscrits en dépenses et en recettes au titre de la Conférence des financeurs suite à la notification initiale de la dotation accordée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) en 2020.

0,5 M€ sont dédiés au financement de la halte humanitaire, le centre d'accueil de jour pour les réfugiés.

Enfin, 0,5 M€ sont inscrits en raison d'ajustements de crédits entre fonctions et 1,8 M€ au titre des restes à réaliser.

Les **recettes de fonctionnement** sont minorées de **21,6 M€**. La fermeture des crèches en raison de l'épidémie de Covid-19 a engendré une baisse des participations familiales (-29,6 M€). Les participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre des crèches sont en baisse de 1,7 M€ du fait de l'actualisation de la prévision de recette du BP 2020.

Cette évolution est compensée par l'inscription de 4,9 M€ de recettes supplémentaires liée à la récupération des dépenses forfaitaires versées par la Ville aux titulaires de marchés de gestion de crèche pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

2 M€ de recettes supplémentaires par rapport au BP 2020 sont inscrites au titre de l'hébergement des personnes âgées et 1,1 M€ sont inscrits en dépenses et en recettes au titre du fonds de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) financé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

0,8 M€ est inscrit au titre du remboursement par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des dépenses de la Ville dédiées aux campagnes de dépistage du Covid-19.

0,7 M€ est inscrit en dépenses et en recettes au titre de la Conférence des financeurs suite à la notification initiale de la dotation accordée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) en 2020.

Enfin 0,2 M€ est inscrit au titre du cofinancement avec l'Etat du plan 2019-2021 de lutte contre le crack.

- **Aménagement des territoires et habitat**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'aménagement des territoires et à l'habitat sont majorées de **3 M€**, dont 1,4 M€ au titre des restes à réaliser.

0,4 M€ est inscrit au titre du dispositif Eco-rénovons Paris (ERP), 0,3 M€ au titre du plan de soutien des acteurs associatifs et 0,1 M€ au titre du financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Cette dernière dépense est liée à la recette affectée de taxe d'aménagement départementale dont la prévision pour 2020 est en hausse.

Enfin, 0,5 M€ sont inscrits en raison d'ajustements de crédits entre fonctions et 0,3 M€ au titre de la masse salariale, en lien avec l'épidémie de Covid-19.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **10,9 M€**. Il s'agit essentiellement de la perception de 12,5 M€ de loyers capitalisés supplémentaires par rapport au montant prévu au BP 2020. Il s'agit également de l'actualisation à la hausse de la prévision de recette de taxe d'aménagement (+ 0,5 M€) ainsi que des recettes liées au site des Halles suite à la définition de nouvelles modalités de gestion du site (+ 0,4 M€). Enfin, 0,4 M€ sont inscrits au titre de recettes foncières diverses (intérêts de consignation, redevances d'occupation de terrain du domaine privé de la Ville etc.)

Cette progression est en partie compensée par l'exonération de six mois de loyers pour les associations, les institutions culturelles et les entreprises de moins de dix salariés, prévue par le plan de soutien en direction des acteurs économiques, associatifs et culturels face à l'épidémie de Covid-19 (- 2,9 M€).

- **Action économique**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'action économique sont rehaussées de **16,9 M€**.

Il s'agit essentiellement de l'impact de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, pour laquelle sont inscrits :

- 8,4 M€ de compensation de pertes de recettes des délégataires des marchés couverts ;
- 4 M€ de soutien aux structures du tourisme ;
- 1,2 M€ en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire ;
- 0,6 M€ au titre de l'achat d'équipements de protection individuelle ;
- 0,3 M€ de dépenses de masse salariale ;
- 0,2 M€ au titre des paniers solidaires durant le temps de la fermeture des marchés alimentaires pendant la période de confinement.

1,4 M€ sont inscrits au titre du plan de soutien des acteurs associatifs et 0,2 M€ au titre du plan de soutien des acteurs culturels.

Enfin, 0,3 M€ sont inscrits au titre du soutien aux commerçants décidé dans le cadre du Plan national de revitalisation et d'animation des commerces et 0,3 M€ au titre des restes à réaliser.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **24,9 M€** essentiellement du fait d'une recette exceptionnelle de 47,5 M€ de redevances au titre de l'occupation du domaine public et de l'exploitation des mobiliers publicitaires par la société Mediakiosk.

Cette évolution est compensée à la baisse par :

- l'exonération pour six mois des droits de voirie, terrasses et étalages, échafaudages et palissades, prévue par le plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes, qui représente une baisse de 19 M€ des recettes de la Ville ;
- l'exonération pour six mois des redevances des commerçants, des marchés alimentaires, des puces et des commerces ambulants (-1,3 M€) ;
- la perte de redevances liée à l'annulation de la Foire du Trône (- 0,9 M€) du fait de l'épidémie de Covid-19 ;
- l'exonération de six mois de loyers pour les artistes résidant dans les ateliers d'artistes de la Ville (- 0,9 M€) prévue par le plan de soutien ;
- la perte des redevances des hôtels d'activité du fait de l'épidémie de Covid-19 (- 0,5 M€).

#### • Environnement

Les **dépenses de fonctionnement** allouées à l'environnement sont majorées de **8,7 M€**, principalement du fait de l'inscription de 7 M€ pour la mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans l'espace public parisien.

0,2 M€ sont dédiés à la hausse des demandes de subvention pour l'acquisition de véhicules électriques, 0,4 M€ à la masse salariale et 1,1 M€ aux restes à réaliser.

Les **recettes de fonctionnement** de cette fonction sont minorées de **3,6 M€**, principalement du fait de l'exonération pour six mois de redevance spéciale pour les déchets non ménagers (RDNM), prévue par le plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes (-10 M€). Cette baisse est compensée par l'ajustement à la hausse de la prévision de recette de TEOM (+ 3,9 M€) ainsi que par la reprise de l'excédent du budget annexe de l'eau (BAE) au budget général (+ 2,5 M€).

- **Transports**

Les **dépenses de fonctionnement** allouées aux transports sont majorées de 18,5 M€, dont 10 M€ au titre de l'extension des mesures de gratuité des transports à l'ensemble des Parisiens mineurs.

Cette évolution s'explique également par une majoration de 4,7 M€ de la contribution de la Ville de Paris à Ile-de-France Mobilités (IdFM).

Enfin, 0,7 M€ de crédits de masse salariale et 3,1 M€ de restes à réaliser sont également inscrits.

Les **recettes de fonctionnement** de cette fonction sont minorées de 72,7 M€ du fait de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 :

- La gratuité du stationnement pendant le confinement conduit à la baisse des recettes de stationnement (- 60 M€) ;
- La baisse d'activité des fourrières conduit à une baisse des recettes de 12,7 M€.

- **Services généraux (dont gestion des fonds européens)**

Les **dépenses de fonctionnement** pour les services généraux sont augmentées de **101,1 M€**, notamment en raison de l'impact de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, soit :

- 19 M€ au titre l'achat d'équipements de protection individuelle ;
- 2,3 M€ au titre de la désinfection et du nettoyage des locaux ;
- 1 M€ au titre de la masse salariale.

La dotation aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) est quant à elle diminuée à hauteur de 0,9 M€ du fait de l'impact de l'épidémie de Covid-19 et des contributions des mairies d'arrondissement au budget général.

0,4 M€ est inscrit au titre du plan de soutien des acteurs associatifs et 0,1 M€ pour l'opération estivale Paris Plages.

0,9 M€ est inscrit au titre des frais financiers du fait de l'augmentation de l'autorisation d'emprunt de la Ville.

Enfin, 5,7 M€ sont inscrits au titre des restes à réaliser et un transfert technique de crédits entre chapitres est opéré (- 1 M€).

Par ailleurs, cette évolution des dépenses s'explique également par des dépenses de péréquation plus élevées que prévu au moment du vote du BP 2020 (+ 73,6 M€).

Il s'agit essentiellement de la prise en compte des dépenses au titre du fonds de péréquation des DMTO (les trois précédents fonds DMTO ayant été fusionnés, à compter de 2020, par la loi de finances pour 2020), soit +75,9 M€ de dépenses par rapport au BP 2020.

Cette hausse s'explique également par la hausse de l'enveloppe du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF), décidée en loi de finances pour 2020, qui se traduit par une augmentation de la contribution de la Ville de Paris de 10 M€ par rapport au BP 2020.

Ces hausses sont tempérées par l'absence d'augmentation de l'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), contrairement à ce qui était anticipé au BP, soit une moindre dépenses de 11,9 M€ par rapport au BP 2020.

Enfin, une moindre dépense de restitution de fiscalité directe (0,4 M€) est inscrite.

**Les recettes de fonctionnement de la fonction services généraux diminuent de 74 M€.**

Les recettes de fiscalité indirecte comptabilisées dans cette fonction sont réduites de 125,7 M€ en raison de la baisse des recettes de fiscalité immobilière (- 80 M€ par rapport au montant prévu au BP 2020), de la taxe de séjour (- 45 M€ par rapport au BP 2020) et de la taxe sur les cercles de jeux (-0,7 M€) du fait du ralentissement du marché immobilier et de l'activité touristique lié à l'épidémie de Covid-19.

Cette baisse est en partie compensée par l'augmentation des inscriptions au titre des recettes de fiscalité directe locale (+ 53,6 M€), qui résulte de la notification définitive des recettes de CVAE 2020 (+ 18 M€), de l'actualisation des coefficients d'évolution des bases fiscales de taxe foncière, de cotisation foncière des entreprises et de taxe d'habitation (+35,3 M€) et de la progression de l'IFER (+ 0,3 M€).

Les produits des dotations et des compensations augmentent de 16,6 M€. Cette évolution s'explique principalement par la prise en compte des notifications définitives de la dotation globale de fonctionnement (+ 6,8 M€), des compensations d'exonérations de fiscalité directe (+ 3,4 M€) et du dispositif de compensation péréquée (+0,3 M€). Il s'agit également de l'ajustement des recettes du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) – part fonctionnement, pour correspondre au montant du CA 2019 (+ 2,5 M€). S'y ajoute une moindre augmentation de la prévision de recette de taxe sur les compagnies d'assurance (TSCA) (+3,6 M€) pour tenir compte de l'impact de l'épidémie de Covid-19.

Les autres recettes liées aux services généraux sont en baisse de 18,5 M€ essentiellement du fait de l'impact de l'épidémie du Covid-19 :

- Les adaptations contractuelles et les exonérations de redevances de concessions prévues pour les concessionnaires et les délégataires de la Ville ont un impact de 40 M€ sur les recettes de la Ville ;
- Les moindres remboursements de personnel mis à disposition par la Ville, notamment par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour les indemnités journalières pour les arrêts maladies des assistantes maternelles, représentent une baisse des recettes de 2,2 M€ ;
- L'exonération pour six mois des redevances de stationnement des taxis, prévue par le plan de soutien aux entreprises et associations parisiennes, représente une baisse des recettes de 1,4 M€.

Ces baisses de recettes sont en partie compensées par le remboursement prévisionnel prévu par l'Etat de 17 M€ au titre de l'achat d'équipements de protection individuelle et par 6 M€ de recettes supplémentaires au titre des annulations de rattachements en dépenses. 1 M€ de recettes supplémentaires sont également attendues au titre de remboursements par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des dépenses de dépistage du Covid-19 de la Ville.

Au titre de l'équilibre du BS, le montant du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 après affectation, soit 194,9 M€, est ajouté aux recettes de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2019 s'élève à 948,4 M€ dont 753,5 M€ sont affectés à la section d'investissement, pour couvrir le déficit cumulé de la section ainsi que le montant des restes à réaliser, et viennent augmenter les recettes d'investissement.

## **2<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Après prise en compte des résultats du compte administratif 2019 (mandatements et AP terminées), le stock net d'AP s'établit au 31 décembre 2019 à 4 979 M€.

À l'issue du budget primitif 2020 adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2019, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2020 sont établies à :

- 7 004,76 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 351,04 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- + 268,71 M€ pour les autorisations de programme ;
- + 833,10 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 6 713,35 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des liquidations constatées à date sur 2020 à hauteur de 560,12 M€) ;
- 3 184,14 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

## Les autorisations de programme

### Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 10 juillet 2020. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes fonctions.

Fonction		Total des mouvements intervenus le 1er janvier et le 10 juillet 2020
0	Services Généraux	- 6 399 000 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	+ 2 729 000 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	+ 3 000 000 €
5	Aménagement des territoires et habitat	+ 670 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0</b>

En fonction 0, le montant correspond aux crédits redéployés vers les autres fonctions, à partir de l'autorisation de programme prévue pour les « dépenses imprévues ».

En fonction 2, le montant correspond à quatre abondements réalisés :

- 764 000 € pour la rénovation des classes du groupe scolaire Kruss (13<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- 750 000 € au titre de l'entretien des lycées municipaux pour adultes ;
- 615 000 € pour le lancement de travaux de sécurisation dans le groupe scolaire Murat (16<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- 600 000 € pour le lancement de travaux dans le collège Stéphane Mallarmé (17<sup>ème</sup> arrondissement).

En fonction 3, le montant correspond à deux abondements réalisés :

- 2 500 000 € pour la notification d'un avenant dans le cadre des travaux réalisés dans le musée Carnavalet (3<sup>ème</sup> arrondissement) ;
- 500 000 € afin de permettre le versement de subventions pour le sport de proximité.

En fonction 5, le montant correspond à deux abondements réalisés :

- 650 000€ pour la réalisation de travaux visant à renouveler les pelouses de certains jardins où la présence de plomb avait été détectée ;
- 20 000 € au titre de la politique de la Ville.

### Autorisations de programme terminées

Le présent budget supplémentaire informe le Conseil de Paris du montant des reliquats sur AP terminées, de 180,7 M€ en dépenses et 390,1 M€ en recettes. S'agissant d'opérations ayant fait l'objet d'une liquidation totale en 2019, le terme des AP correspondantes a été, comme chaque année, constaté au compte administratif.

Le tableau ci-après dresse, par fonction, les montants correspondants aux autorisations de programme terminées dans le cadre des opérations de fin d'exercice 2019.

<b>Fonctions</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
0	Services généraux	27 822 597,32	290 338 745,48
1	Sécurité	5 097 792,06	-751 101,10
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-3 245 791,16	3 173 910,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	19 295 917,42	15 807 352,40
4	Santé et action sociale	11 805 601,90	-2 293 486,71
5	Aménagement des territoires et habitat	112 294 667,67	83 511 009,26
6	Action économique	4 390 541,84	120 000,00
7	Environnement	1 762 896,42	230 000,00
8	Transports	1 502 672,33	-45 896,50
<b>TOTAL</b>		<b>180 726 895,80</b>	<b>390 090 532,83</b>

### **Autorisations de programme nouvelles**

Au total, les mouvements réalisés en dépenses s'élèvent à + 338,7 M€ (dont 268,7 M€ pour les opérations réelles) et en recettes à + 72,2 M€ (dont 15,7 M€ pour les opérations réelles).

La répartition par chapitres fonctionnels et par type de mouvement est la suivante :

Chapitres fonctionnels	Libellés	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>		<b>258 118 434,96</b>	<b>5 077 683,00</b>
900	Services généraux	15 013 900,00	
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	30 777 330,74	
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	32 548 077,00	
904	Santé et action sociale	5 432 890,22	
905	Aménagement des territoires et habitat	59 786 882,10	
906	Actions économique	73 630 000,00	
907	Environnement	4 000 000,00	
908	Transports	6 089 319,90	
921	Taxes non affectées		1 500 000,00
922	Dotations et participations		8 900 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	23 932 035,00	12 477 683,00
950	Dépenses imprévues	6 908 000,00	
<b>Opérations neutralisées</b>		<b>10 590 000,00</b>	<b>10 590 000,00</b>
905	Aménagement des territoires et habitat	10 590 000,00	
923	Dettes et autres opérations financières		10 590 000,00
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>70 014 448,85</b>	<b>56 536 765,85</b>
925	Opérations patrimoniales	56 536 765,85	56 536 765,85
926	Transfert entre section	13 477 683,00	
<b>Total</b>		<b>338 722 883,81</b>	<b>72 204 448,85</b>

Par ailleurs, en dépenses, le vote du budget supplémentaire en AP se répartit entre + 0,2 M€ pour le budget participatif, + 0,5 M€ pour les AP d'investissements localisés, + 135,6 M€ pour celles de projet, + 132,4 M€ pour les AP de plan et + 70 M€ pour les AP liées aux opérations d'ordre.

La répartition par chapitres fonctionnels et par type d'AP est la suivante :

Ajustements BS 2020							
Chapitres fonctionnels	Libellés	Budget participatif	Investissement localisé	Plan	Projet	MVFI	Total
900	Services généraux	155 400,00		2 930 000,00	11 928 500,00		15 013 900,00
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage			10 965 254,41	19 812 076,33		30 777 330,74
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		104 000,00	16 094 077,00	16 350 000,00		32 548 077,00
904	Santé et action sociale		196 000,00	4 746 000,00	490 890,22		5 432 890,22
905	Aménagement des territoires et habitat		425 280,10	65 601 602,00	4 350 000,00		70 376 882,10
906	Actions économique			8 800 000,00	64 830 000,00		73 630 000,00
907	Environnement			4 000 000,00			4 000 000,00
908	Transports		210 680,10	1 000 000,00	5 300 000,00		6 089 319,90
923	Dettes et autres opérations financières			11 379 035,00	12 553 000,00		23 932 035,00
925	Opérations patrimoniales					56 536 765,85	56 536 765,85
926	Transfert entre section					13 477 683,00	13 477 683,00
950	Dépenses imprévues			6 908 000,00			6 908 000,00
<b>Total</b>		<b>155 400,00</b>	<b>514 600,00</b>	<b>132 423 968,41</b>	<b>135 614 466,55</b>	<b>70 014 448,85</b>	<b>338 722 883,81</b>

### Opérations réelles neutralisées

Il s'agit de deux déconsignations qui se traduisent comptablement par des opérations équilibrées en dépenses et recettes. Le montant des opérations s'établit à 10,6 M€.

### Opérations d'ordre

Les dépenses et recettes équilibrées du chapitre 925 « opérations patrimoniales » concernent :

- La réintégration des frais d'études et d'insertion aux travaux (+ 48,7 M€) ;
- La réintégration des investissements réalisés par les Etats spéciaux d'arrondissement (+ 6 M€) ;
- Des abondements accordés aux directions pour passer des opérations de récupérations d'avances dans le cadre de marchés (+ 1,8 M€).

Les dépenses inscrites sur le chapitre 926 « transfert entre sections » concernent :

- Le transfert vers la section de fonctionnement de loyers capitalisés (+ 12,5 M€) ;
- Les reprises sur amortissement des immobilisations (+ 1M€).

### Opérations réelles (hors opérations neutralisées)

### Principales dépenses

ACTION ÉCONOMIQUE ..... 73,6 M€

47,5 M€ sont notamment inscrits pour le règlement des factures liées au marché passé avec Mediakiosk. Cette opération est équilibrée par des recettes perçues en section de fonctionnement.

24,8 M€ sont inscrits pour le financement du plan de soutien, dont 10 M€ pour le Fonds résilience, 6 M€ pour le plan tourisme, 6 M€ pour le dispositif « redémarrer autrement » et 2,8 M€ au titre des subventions pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT ..... 59,8 M€

47 M€ sont notamment inscrits dans le cadre du plan de soutien en direction des acteurs économiques, associatifs et culturels et correspondent aux subventions versées aux bailleurs sociaux au titre de l'exonération de six mois de loyers commerciaux pour les acteurs les plus fragiles.

3 M€ sont inscrits pour le financement d'études relatives aux travaux de voirie.

2,4 M€ sont consacrés aux dépenses d'investissements localisés, dont 2 M€ pour les aménagements de sécurité.

2 M€ sont inscrits pour permettre la création de voies réservées lors des Jeux Olympiques 2024.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... 32,6 M€

Les principaux postes d'augmentation sont les suivants :

13,8 M€ sont inscrits pour le financement des travaux dans les musées parisiens, dont 3,3 M€ concernant l'augmentation du coût de l'opération liée au Musée Carnavalet.

7,4 M€ sont inscrits dans le cadre des opérations de travaux sur les édifices culturels, dont 3 M€ pour l'Eglise Saint-Marie-Madeleine (8<sup>ème</sup> arrondissement).

4,7 M€ sont inscrits pour le financement des stades et gymnase, dont 4,2 M€ pour la réalisation de travaux liés à la convention d'occupation du domaine public du stade Jean Bouin.

2,3 M€ sont consacrés au plan de soutien, dont 2 M€ liés au plan associations et 0,3 M€ plan culture.

En outre, 1 M€ sont inscrits pour répondre à l'appel d'offres de l'État concernant la réalisation de fouilles archéologiques à l'Hôtel Dieu.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... 30,8 M€

Les travaux dans les cuisines des écoles et collèges se voient consacrer 6,9 M€.

Dans le cadre du plan de soutien, 5,5 M€ sont inscrits pour le versement d'aides exceptionnelles à la rentrée étudiante 2020.

Les travaux et l'entretien des collèges se voient consacrer 4,6 M€.

En outre, 2,5 M€ sont inscrits dans le cadre de la restauration de la façade de l'École spéciale d'architecture et 1,6 M€ pour le lancement des travaux de l'École Paradis.

DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ..... 23,9 M€

12,6 M€ pour la réalisation de régularisations comptables dans le cadre de l'opération Paul Meurice (20<sup>ème</sup> arrondissement)

10,5 M€ sont inscrits pour le financement d'une mesure de soutien en fonds propres à la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris Bercy.

SERVICES GÉNÉRAUX ..... 15 M€

4,6 M€ sont notamment inscrits pour l'aménagement de locaux aux 94 – 108 rue des Poissonniers (18<sup>ème</sup> arrondissement).

3,2 M€ sont consacrés à la mise en conformité sécurité incendie des bâtiments des 2 et 4 rue Lobau (4<sup>ème</sup> arrondissement).

3 M€ sont inscrits pour l'acquisition d'équipement d'extrémité dans le cadre du déploiement du télétravail.

2,7 M€ sont inscrits dans le cadre du Schéma directeur des installations administratives.

DÉPENSES IMPRÉVUES ..... 6,9 M€

6,9 M€ sont inscrits au chapitre « dépenses imprévues ».

TRANSPORT ..... 6,1 M€

3 M€ sont notamment inscrits pour le lancement du projet d'évolution du Boulevard périphérique.

2,3 M€ sont consacrés à la modernisation des horodateurs.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET RÉGULARISATIONS RMI) ..... 5,4 M€

2,6 M€ sont notamment inscrits en provisions pour la rénovation et l'entretien des équipements de petite enfance.

2 M€ sont inscrits pour le financement des travaux d'accessibilité dans les établissements scolaires

ENVIRONNEMENT ..... 4 M€

4 M€ sont inscrits dans le cadre du dispositif d'aide au développement de véhicules propres.

## Recettes

DETTES ET AUTRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ..... 12,5 M€

12,5 M€ sont inscrits en vue de la perception de loyers capitalisés supplémentaires.

TAXES NON AFFECTÉES ..... 1,5 M€

1,5 M€ sont inscrits suite à l'augmentation de la prévision de recette de taxe d'aménagement.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS ..... - 8,9 M€

Cette réduction correspond à l'actualisation de la recette de FCTVA, au regard des mandats émis sur l'exercice précédent.

### Situation des autorisations de programme en cours des opérations réelles

Concernant les opérations réelles, à l'issue de l'adoption du budget primitif 2020 au Conseil de Paris de décembre 2019, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 6 444,6 M€ en dépenses.

En prenant en compte les résultats du compte administratif le montant net cumulé des autorisations de programme reporté en 2020 est de 4 979 M€.

		Dépenses	
Stock brut des autorisations de programme au 31/12/2019		6 790 779 545,10	
CA 2019	AP terminés	- 180 726 895,80	-2,66%
	mandatements	- 1 631 040 934,82	-24,02%
<b>Stock net des autorisations de programme reporté</b>		<b>4 979 011 714,48</b>	

Après le vote du présent budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme s'élèvera à 6 713,4 M€ en dépenses.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées		6 444 646 943,32	
	BS 2020	268 708 434,96	4,17%
<b>Autorisations de programme nettes cumulées</b>		<b>6 713 355 378,28</b>	

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction, en dépenses réelles :

Fonction	Libellé	stock Brut au 31/12/2019 (a)	CA 2019		stock net au 31/12/2019 reporté en 2020 (d = a-b-c)	BP 2020 (e)	stock brut 2020 avant BS (f = d+e)	Liquidé au 05/07/2020 (g)	Stock net au 05/07/2020 (h = f-g)	BS 2020 (i)	Stock net après BS (k = h+i)
			mandaté après régularisation (b)	solde des AP terminées (c)							
0	Services Généraux	1 027 531 453,48	298 337 002,62	27 822 597,32	701 371 853,54	489 374 750,00	1 190 746 603,54	137 722 943,77	1 053 023 659,77	45 853 935,00	1 098 877 595
1	Sécurité	26 586 680,88	15 472 400,41	5 097 792,06	6 016 488,41	29 732 000,00	35 748 488,41	11 964 262,71	23 784 225,70		23 784 225,7
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	609 300 912,74	140 666 451,19	- 3 245 791,16	471 880 252,71	84 453 660,00	556 333 912,71	37 432 108,75	518 901 803,96	30 777 330,74	549 679 134,7
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	815 786 900,04	234 587 626,29	19 295 917,42	561 903 356,33	169 269 490,00	731 172 846,33	56 217 650,82	674 955 195,51	32 548 077,00	707 503 272,5
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	281 410 848,48	82 765 982,90	11 805 601,90	186 839 263,68	44 951 152,00	231 790 415,68	19 926 033,83	211 864 381,85	5 432 890,22	217 297 272,1
5	Aménagement des territoires et habitat	3 160 747 389,89	612 271 128,12	112 294 667,67	2 436 181 594,10	988 570 080,00	3 424 751 674,10	210 012 578,89	3 214 739 095,21	70 376 882,10	3 285 115 977
6	Action économique	88 985 618,20	27 835 432,24	4 390 541,84	56 759 644,12	37 131 782,00	93 891 426,12	4 443 435,38	89 447 990,74	73 630 000,00	163 077 990,7
7	Environnement	167 977 588,81	47 720 074,08	1 762 896,42	118 494 618,31	35 891 700,00	154 386 318,31	21 090 528,57	133 295 789,74	4 000 000,00	137 295 789,7
8	Transports	612 452 152,58	171 384 836,97	1 502 672,33	439 564 643,28	146 376 140,00	585 940 783,28	61 305 982,44	524 634 800,84	6 089 319,90	530 724 120,7
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 790 779 545,10</b>	<b>1 631 040 934,82</b>	<b>180 726 895,80</b>	<b>4 979 011 714,48</b>	<b>2 025 750 754,00</b>	<b>7 004 762 468,48</b>	<b>560 115 525,16</b>	<b>6 444 646 943,32</b>	<b>268 708 434,96</b>	<b>6 713 355 378,28</b>

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel voté des AP.

Le « stock net » représente le cumul pluriannuel voté des AP, moins ses réalisations (mandaté pluriannuel).

## Les crédits de paiement

En recettes et en dépenses, les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 833,1 M€.

En dépenses, les principaux mouvements sont les suivants :

- + 720,8 M€ de crédits réels correspondent à la reprise du résultat déficitaire 2019 de la section d'investissement ;
- + 79,6 M€ de crédits réels correspondent aux crédits nécessaires pour la mise en œuvre du plan de soutien adopté suite à la crise sanitaire 2020 ;
- + 32,8 M€ de crédits réels correspondent à la réinscription obligatoire des restes à réaliser en dépenses ;
- Des mouvements équilibrés de crédits entre chapitres fonctionnels et directions, visant à mettre en cohérence le budget avec les prévisions d'exécution.

En recettes, les principaux mouvements sont les suivants :

- + 753,5 M€ de crédits réels correspondent à l'affectation en investissement du résultat 2019 de la section de fonctionnement. Cette inscription permet de couvrir l'inscription du déficit 2019 et les restes à réaliser ;
- + 421,2 M€ de crédits réels correspondent à l'augmentation portée sur l'autorisation d'emprunt ;
- + 54,7 M€ de crédits d'ordre concernant des opérations équilibrées au sein de la section d'investissement ;
- - 44,1 M€ de crédits réels correspondent aux ajustements proposés par les directions opérationnelles (dont + 12,5 M€ de loyers capitalisés transférés en section de fonctionnement et - 49,2 M€ concernant les recettes de cessions) ;
- - 115,7 M€ de crédits réels correspondent à des opérations strictement compensées pour les écritures comptables liées au compte foncier et aux opérations d'urbanisme. En dépenses, ces réductions ont permis de financer l'inscription de crédits sur des postes n'impactant pas les ratios financiers (opérations d'ordre entre sections et opérations neutralisées) ainsi que les crédits liés aux marchés passés avec Mediakiosk ;
- - 236,5 M€ d'inscriptions budgétaires sans réalisation correspondent à la diminution de l'autofinancement volontaire ;

Chapitres fonctionnels	Libellés	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>		<b>880 601 045,60</b>	<b>1 179 767 660,08</b>
900	Services généraux	4 583 873,12	-
901	Sécurité	- 1 323 854,06	-
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	16 971 570,63	-
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	13 634 002,98	-
904	Santé et action sociale	- 1 937 317,18	-
905	Aménagement des territoires et habitat	49 280 369,05	-
906	Actions économique	73 729 215,77	-
907	Environnement	- 8 264 444,68	-
908	Transports	526 259,51	-
921	Taxes non affectées	-	1 500 000,00
922	Dotations et participations	-	744 631 045,60
923	Dettes et autres opérations financières	12 632 035,00	433 636 614,48
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	720 769 335,46	-
<b>Opérations neutralisées</b>		<b>- 115 714 448,85</b>	<b>- 115 714 448,85</b>
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	- 300 000,00	- 300 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	- 55 436 765,85	-
923	Dettes et autres opérations financières	- 59 977 683,00	- 55 436 765,85
954	Produit des cessions d'immobilisations	-	- 59 977 683,00
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>68 214 448,85</b>	<b>54 736 765,85</b>
925	Opérations patrimoniales	54 736 765,85	54 736 765,85
926	Transfert entre section	13 477 683,00	-
<b>Opérations budgétaires sans réalisation</b>		<b>-</b>	<b>- 285 688 931,48</b>
951	Virements de la section de fonctionnement	-	- 236 531 814,48
954	Produit des cessions d'immobilisations	-	- 49 157 117,00
<b>Total</b>		<b>833 101 045,60</b>	<b>833 101 045,60</b>

En complément de la présentation par chapitres, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction.

Directions	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>880 601 045,60</b>	<b>1 179 767 660,08</b>
DAC	- 1 510 000,00	-
DAE	78 300 000,00	-
DASCO	- 5 493 841,00	-
DASES	- 1 000 000,00	-
DCPA	6 501 305,00	-
DDCT	-	-
DEVE	4 175 749,00	-
DFA	10 500 000,00	-
DFPE	-	-
DGJOPGE	-	-
DILT	600 000,00	-
DJS	- 8 911 990,00	-
DLH	46 499 251,00	12 477 683,00
DPE	6 004 526,00	-
DSIN	2 280 000,00	-
DU	- 12 875 000,00	1 500 000,00
DVD	-	-
FIN	755 531 045,60	1 165 789 977,08
SG	-	-
<b>Opérations neutralisées</b>	<b>- 115 714 448,85</b>	<b>- 115 714 448,85</b>
DCPA	-	300 000,00
DEVE	- 300 000,00	-
DU	- 115 414 448,85	115 414 448,85
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>68 214 448,85</b>	<b>54 736 765,85</b>
DAE	500 000,00	500 000,00
DASCO	1 382 731,00	1 382 731,00
DASES	-	-
DCPA	- 5 281 006,00	5 281 006,00
DDCT	500 000,00	500 000,00
DILT	400 000,00	400 000,00
DJS	- 1 800 000,00	1 800 000,00
DLH	12 477 683,00	1 298 275,00
DPE	1 298 275,00	-
FIN	58 736 765,85	57 736 765,85
<b>Opérations budgétaires sans réalisation</b>	<b>-</b>	<b>285 688 931,48</b>
DU	-	49 157 117,00
FIN	-	236 531 814,48
<b>Total</b>	<b>833 101 045,60</b>	<b>833 101 045,60</b>

## Opérations réelles

### Mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 10 juillet 2020. Ces mouvements concernent des crédits de paiement de différentes fonctions.

Fonction	Total des mouvements intervenus entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 18 juin 2020
0 Services Généraux	- 2 931 000 €
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	+ 531 000 €
4 Santé et action sociale	+ 700 00 €
5 Aménagement des territoires et de l'habitat	+ 1 700 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>

En fonction 0, le montant correspond aux virements réalisés à partir des crédits provisionnels votés à la Direction des Finances et des Achats.

En fonction 3, le montant correspond à :

- + 500 000 € pour la réalisation de travaux dans le centre sportif Elisabeth ;
- + 30 000 € pour les subventions d'équipement au titre de la jeunesse ;
- + 1 000€ pour la mise en sécurité d'ascenseurs.

En fonction 4, le montant correspond à :

- + 500 000 € pour la subvention santé ;
- + 200 000 € pour la réalisation de travaux d'accessibilité.

Fonction 5, le montant correspond à :

- + 900 000 € pour l'aménagement du square Alban Satragne ;
- + 800 000 € pour les dépenses de végétalisation de l'espace public.

## Dépenses

L'inscription de **833,1 M€** supplémentaires intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2019 pour une somme de **32,8 M€**. La ventilation des RAR par chapitres fonctionnels est la suivante :

Chapitres fonctionnels	Libellés	Montants
900	Services généraux	3 678 643,06
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14 583 864,85
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	11 353 992,98
904	Santé et action sociale	544 229,60
905	Aménagement des territoires et habitat	658 655,05
906	Actions économique	1 329 215,77
907	Environnement	86 849,32
908	Transports	526 259,51
<b>Total</b>		<b>32 761 710,14</b>

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées en 2019. Leur montant est constaté au compte administratif et réinscrit au budget supplémentaire.

Les inscriptions nouvelles se déclinent de la manière suivante :

ACTIONS ÉCONOMIQUE.....73,7 M€

Au sein de cette fonction, les montants des crédits supplémentaires votés s'élève à 26,1 M€ et correspond aux inscriptions suivantes :

- + 1,3 M€ au titre des restes à réaliser 2019 ;
- + 24,8 M€ au titre du plan de soutien. Les crédits inscrits au titre du plan de soutien permettent le financement des dispositifs suivants :
  - o + 18,8 M€ au titre du soutien aux acteurs privés : 10 M€ au titre du Fonds résilience, 6 M€ au titre du dispositif « redémarrer autrement », 1,8 M€ au titre du dispositif « Paris initiative entreprendre » et 1 M€ de subventions aux acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
  - o + 6 M€ au titre du plan tourisme.

En complément, des abondements sont réalisés sur cette fonction pour notamment permettre le financement des dépenses liées au marché Mediakiiosk (+ 47,5 M€). Ces inscriptions étant financées par redéploiements de crédits, celles-ci ne conduisent pas au vote de crédits supplémentaires.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT .....49,3 M€

Au sein de cette fonction, le montant des crédits supplémentaires votés s'élève à 47,7 M€ et correspond aux inscriptions suivantes :

- + 0,7 M€ au titre des restes à réaliser 2019 ;
- + 47 M€ au titre du plan de soutien (aides aux bailleurs sociaux versées sous forme de subventions).

En complément, des abondements sont réalisés sur cette fonction pour notamment permettre le financement de travaux d'aménagement concernant les espaces verts, dont notamment + 0,6 M€ concernant le square Alban Satragne). Ces inscriptions étant financées par redéploiements de crédits, celles-ci ne conduisent pas au vote de crédits supplémentaires.

SERVICES GÉNÉRAUX..... 17,2 M€

Pour rappel, cette fonction regroupe le chapitre fonctionnel 900, ainsi que les chapitres fonctionnels 921, 922 et 923 (hors opérations neutralisées).

En dehors des restes à réaliser 2019 (+ 3,7 M€), l'ensemble des crédits inscrits est financé par redéploiement et n'entraîne donc pas le vote de crédits supplémentaires.

Les principaux mouvements sont :

- + 12,6 M€ pour le financement des régularisations comptables à réaliser dans le cadre de l'opération Paul Meurice (20<sup>ème</sup> arrondissement). Cette régularisation porte l'annulation de mandats et leur réémission pour permettre l'entrée du bien dans le patrimoine de la Ville ;
- + 10,5 M€ de soutien en fonds propres pour la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris Bercy ;
- + 2,3 M€ pour le financement de dépenses informatiques, dont 1,4 M€ afin de compenser les dépenses supplémentaires causées par la crise sanitaire (licences skype, téléphonie, matériel...);
- + 0,9 M€ pour le financement des opérations liées au compte foncier équipement.

Les inscriptions nouvelles sont en partie compensées par des réductions de crédits d'un montant de 13,6 M€.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... 17 M€

Au sein de cette fonction, le montant des crédits supplémentaires votés s'élève à 20,1 M€ et correspond aux inscriptions suivantes :

- + 14,6 M€ au titre des restes à réaliser 2019 ;
- + 5,5 M€ au titre du plan de soutien (aide exceptionnelle à la rentrée étudiante 2020).

En parallèle, des redéploiements sont réalisés à partir de ce chapitre fonctionnel pour permettre le financement d'opérations sur d'autres chapitres. Il s'agit principalement d'une réduction de 3,2 M€ concernant l'entretien des collèges autonomes et imbriqués, du fait de décalages opérationnels de chantiers suite à la crise sanitaire.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... 13,6 M€

Au sein de cette fonction, le montant des crédits supplémentaires votés s'élève à 13,6 M€ et correspond aux inscriptions suivantes :

- + 11,3 M€ au titre des restes à réaliser 2019 ;
- + 2,3 M€ au titre du plan de soutien. Les crédits inscrits au titre du plan de soutien permettent le financement des dispositifs suivants :
  - o Plan associations (2 M€) ;
  - o Plan culture (0,2 M€ à destination de la FMAC et 0,1 M€ de subvention d'équipement au titre du cinéma).

Enfin, des mouvements équilibrés entre directions sont réalisés pour permettre le financement des coûts supplémentaires concernant les travaux réalisés dans le musée Carnavalet (+ 10,8 M€).

TRANSPORT ..... 0,5 M€

L'augmentation sur cette fonction correspond uniquement à l'inscription des restes à réaliser 2019.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET RÉGULARISATIONS RMI) ..... - 1,9 M€

En dehors de l'inscription des restes à réaliser 2019 (+ 0,5 M€), des redéploiements sont effectués pour permettre le financement d'opérations sur d'autres chapitres fonctionnels. Il s'agit notamment des réductions suivantes :

- - 1,8 M€ concernant les travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics et équipements de santé ;
- - 0,3 M€ concernant les travaux dans les équipements de santé.

ENVIRONNEMENT ..... - 8,3 M€

En dehors de l'inscription des restes à réaliser 2019 (+ 0,1 M€), des redéploiements sont réalisés pour permettre le financement d'opérations sur d'autres chapitres fonctionnels. Il s'agit notamment des réductions suivantes :

- - 2 M€ concernant le dispositif Trilib', du fait du décalage de déploiement par rapport au calendrier intégré au budget primitif 2020 ;
- - 1,4 M€ concernant les travaux dans les lieux d'appel de la Direction de la Propreté et de l'Eau ;
- - 1,2 M€ concernant l'aménagement des déchetteries ;
- - 1,1 M€ concernant le maintien des centres thermiques dans les équipements de la Ville.

SÉCURITÉ ..... - 1,3 M€

Les mouvements réalisés sur cette fonction ne conduisent pas au vote de crédits supplémentaires.

Les subventions versées à la Préfecture de Police font l'objet d'un ajustement visant à mettre le budget de la Ville en cohérence avec celui de la Préfecture. Les mouvements sont les suivants :

- - 1,5 M€ concernant la subvention versée au titre des travaux réalisés sur les équipements de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Paris ;
- + 0,7 M€ concernant la subvention versée au titre des travaux réalisés sur les équipements de la Préfecture de Police.

En complément, une réduction de 0,5 M€ est réalisée concernant les dépenses de travaux d'office réalisés dans le cadre de la compétence de la Ville en matière d'hygiène et sécurité.

## Recettes

SERVICE GÉNÉRAUX.....1 179,8 M€

Pour rappel, cette fonction regroupe le chapitre fonctionnel 900, ainsi que les chapitres fonctionnels 921, 922 et 923 (hors opérations neutralisées).

Les augmentations de recettes sont les suivantes :

- + 753,5 M€ de crédits réels correspondent à l'affectation en investissement du résultat 2019 de la section de fonctionnement. Cette inscription permet de couvrir l'inscription du déficit 2019 et les restes à réaliser ;
- + 421,2 M€ de crédits réels correspondent à l'augmentation portée sur l'autorisation d'emprunt ;
- + 12,5 M€ de loyers capitalisés transférés en section de fonctionnement ;
- + 1,5 M€ est portée sur les recettes liées à la part communale de la taxe d'aménagement.

À cela s'ajoute une diminution de 8,9 M€ de la recette attendue au titre du FCTVA. Cette diminution s'explique par l'exécution constatée au compte administratif 2019 des dépenses d'investissement, moindre que celle attendue au moment du vote du BP.

### Opérations réelles neutralisées

Il s'agit d'opérations équilibrées (en dépenses et recettes) qui sont réduites de 115,7 M€ dans le cadre du BS. Ces réductions s'expliquent par des décalages calendaires concernant des montages d'échéanciers pour des opérations foncières et d'urbanisme.

Ces crédits sont redéployés en dépenses pour permettre les inscriptions supplémentaires de crédits d'ordre ainsi que l'inscription des crédits liés à l'opération Mediakiok.

### Opérations d'ordre

Les crédits d'ordre représentent une inscription de 68,2 M€ en dépenses et de 54,7 M€ en recettes, équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement ou avec la section de fonctionnement. Elles ne donnent pas lieu à décaissement réel.

Les dépenses et recettes équilibrées du chapitre 925 « opérations patrimoniales » (+ 54,7 M€) concernent :

- La réintégration des frais d'études et d'insertion aux travaux (+ 48,7 M€) ;
- La réintégration des investissements réalisés par les Etats Spéciaux d'Arrondissement (+ 6 M€).

Les dépenses inscrites sur le chapitre 926 « transfert entre sections » (+ 13,5 M€) concernent :

- Le transfert vers la section de fonctionnement de loyers capitalisés (+ 12,5 M€) ;
- Les reprises sur amortissement des immobilisations (+ 1M€).

### **Opérations budgétaires sans réalisation**

Le montant inscrit à ce titre est de - 285,7 M€ en recettes. Les opérations concernées sont les suivantes :

- - 49,2 M€ concernant la prévision des produits de cessions d'immobilisations. Cette réduction s'explique notamment par les titrages réalisés sur la fin de gestion 2019 ;
- - 236,5 M€ au titre de l'autofinancement volontaire.

## 3<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du vote du budget de fonctionnement pour 2020 lors du Conseil de Paris des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 sont établies à 8 830,7 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 45,8 M€. Le résultat 2019 de la section de fonctionnement y figure pour 194,9 M€.

Les mouvements sont les suivants :

### En recettes :

- Recettes ventilées ..... - 94,8 M€
- Impositions directes..... + 53,6 M€
- Autres impôts et taxes ..... - 134,4 M€
- Dotations et participations ..... + 13,0 M€
- Reprises sur amortissements et provisions .....+ 13,5 M€
- Excédent de fonctionnement reporté .....+ 194,9 M€

<b>+ 45,8 M€</b>
------------------

### En dépenses :

- Dépenses ventilées dont 18,9 M€ au titre des RAR ..... + 220,5 M€
- Péréquation et reversements fiscaux ..... + 61,3 M€
- Frais de fonctionnement des groupes d'élus ..... + 0,5 M€
- Virement à la section d'investissement ..... - 236,5 M€

<b>+ 45,8 M€</b>
------------------

## TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Recettes		
	Budget primitif 2020	Variation BS 2020	Budget 2020 post BS
930 - Services généraux	196 205 113,27	- 18 523 150,00	177 681 963,27
9305 - Gestion des fonds européens	7 723 944,00		7 723 944,00
931- Sécurité	1 135 750,00		1 135 750,00
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	59 284 478,00	3 850 000,00	63 134 478,00
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	97 255 913,00	- 5 500 000,00	91 755 913,00
934 - Santé et action sociale	349 561 991,92	- 21 584 110,00	327 977 881,92
9343 - APA	14 500 000,00		14 500 000,00
9344 - RSA	261 800 000,00	-	261 800 000,00
935 - Aménagement des territoires et habitat	128 280 777,00	- 1 575 000,00	126 705 777,00
936 - Action économique	71 507 775,00	24 876 000,00	96 383 775,00
937 - Environnement	719 303 132,00	- 3 634 963,00	715 668 169,00
938 - Transports	443 922 258,34	- 72 730 000,00	371 192 258,34
<b>Total crédits ventilés</b>	<b>2 350 481 132,53</b>	<b>- 94 821 223,00</b>	<b>2 255 659 909,53</b>
940 - Impositions directes	4 193 333 654,18	53 625 577,55	4 246 959 231,73
941 - Autres impôts et taxes	1 913 749 088,50	- 134 372 727,00	1 779 376 361,50
942 - Dotations et participations	128 457 751,00	13 030 333,00	141 488 084,00
943 - Opérations financières	24 755 520,00	-	24 755 520,00
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	-	-
945 - Provisions et autres opérations mixtes	-	-	-
<b>Total crédits non ventilés</b>	<b>6 260 296 013,68</b>	<b>- 67 716 816,45</b>	<b>6 192 579 197,23</b>
<b>Total crédits réels</b>	<b>8 610 777 146,21</b>	<b>- 162 538 039,45</b>	<b>8 448 239 106,76</b>
946 - Transferts entre les sections	219 920 000,00	13 477 683,00	233 397 683,00
953 - Virement à la section d'investissement	-	-	-
<b>Total crédits d'ordre</b>	<b>219 920 000,00</b>	<b>13 477 683,00</b>	<b>233 397 683,00</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	194 905 859,34	194 905 859,34
<b>TOTAL</b>	<b>8 830 697 146,21</b>	<b>45 845 502,89</b>	<b>8 876 542 649,10</b>

L'inscription de **45,8 M€** proposée au budget supplémentaire de 2020 résulte des mouvements suivants :

- -162,6 M€ de crédits réels se décomposant en :
  - - 94,8 M€ de recettes ventilées par fonction ;
  - + 53,6 M€ de recettes d'impositions directes ;
  - - 134,4 M€ d'autres impôts et taxes ;
  - + 13 M€ de dotations et participations.

S'agissant de crédits réels, ces quatre inscriptions sont détaillées dans la première partie de l'exposé des motifs.

- 13,5 M€ de crédits d'ordre correspondant à 12,5 M€ de loyers capitalisés supplémentaires et 1 M€ de reprise sur amortissements ;
- 194,9 M€ d'excédent de fonctionnement reporté.

Le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2019 s'élève à **948,4 M€**. L'affectation à la section d'investissement a été délibérée pour **753,5 M€**. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2019 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de **194,9 M€**.

## TITRE II - LES DEPENSES

### Récapitulatif des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre chapitres depuis le vote du BP 2020.  
La décomposition en est la suivante :

Fonction		Total des mouvements intervenus entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2020 et le 6 juillet 2020
0	Services généraux	-884 010 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	562 000 €
4	Santé et action sociale	419 250 €
6	Action économique	2 760 €
8	Transports	-100 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0</b>

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses				
	Budget primitif 2020	Variation BS 2020			Budget 2020 post BS
		BS hors restes à réaliser	Restes à réaliser de 2019	Variation BS totale	
930 - Services généraux	803 705 789,56	21 171 158,25	5 726 367,71	26 897 525,96	830 603 315,52
9305 - Gestion des fonds européens	1 140 305,00	100 870,00	150,00	101 020,00	1 241 325,00
931- Sécurité	397 813 275,00	2 127 722,00	1 900 518,88	4 028 240,88	401 841 515,88
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	727 317 637,00	11 357 852,00	2 330 297,70	13 688 149,70	741 005 786,70
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	571 053 282,00	23 106 540,00	1 243 141,37	24 349 681,37	595 402 963,37
934 - Santé et action sociale	1 700 435 173,67	75 843 959,00	1 493 644,61	77 337 603,61	1 777 772 777,28
9343 - APA	132 696 241,00	305 351,00	2 984,84	308 335,84	133 004 576,84
9344 - RSA	411 126 915,00	26 245 725,00	351 480,36	26 597 205,36	437 724 120,36
935 - Aménagement des territoires et habitat	252 317 154,00	1 596 086,38	1 445 622,68	3 041 709,06	255 358 863,06
936 - Action économique	46 681 676,00	16 625 791,00	271 616,42	16 897 407,42	63 579 083,42
937 - Environnement	664 899 215,00	7 671 964,00	1 079 110,72	8 751 074,72	673 650 289,72
938 - Transports	623 612 497,65	15 460 244,00	3 095 953,45	18 556 197,45	642 168 695,10
<b>Total crédits ventilés</b>	<b>6 332 799 160,88</b>	<b>201 613 262,63</b>	<b>18 940 888,74</b>	<b>220 554 151,37</b>	<b>6 553 353 312,25</b>
940 - Impositions directes	1 341 888 985,00	- 2 350 317,00	-	- 2 350 317,00	1 339 538 668,00
941 - Autres impôts et taxes	190 087 786,00	63 665 042,00	-	63 665 042,00	253 752 828,00
942 - Dotations et participations	19 757 047,00	-	-	-	19 757 047,00
943 - Opérations financières	145 409 172,00	-	-	-	145 409 172,00
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	4 080 699,00	508 441,00	-	508 441,00	4 589 140,00
945 - Provisions et autres opérations mixtes	-	-	-	-	-
<b>Total crédits non ventilés</b>	<b>1 701 223 689,00</b>	<b>61 823 166,00</b>	<b>-</b>	<b>61 823 166,00</b>	<b>1 763 046 855,00</b>
<b>Total crédits réels</b>	<b>8 034 022 849,88</b>	<b>263 436 428,63</b>	<b>18 940 888,74</b>	<b>282 377 317,37</b>	<b>8 316 400 167,25</b>
946 - Transferts entre les sections	545 910 000,00	-	-	-	545 910 000,00
953 - Virement à la section d'investissement	250 764 296,33	- 236 531 814,48	-	- 236 531 814,48	14 232 481,85
<b>Total crédits d'ordre</b>	<b>796 674 296,33</b>	<b>- 236 531 814,48</b>	<b>-</b>	<b>- 236 531 814,48</b>	<b>560 142 481,85</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 830 697 146,21</b>	<b>26 904 614,15</b>	<b>18 940 888,74</b>	<b>45 845 502,89</b>	<b>8 876 542 649,10</b>

L'inscription de **45,8 M€** proposée au budget supplémentaire de 2020 résulte des mouvements suivants :

- 282,3 M€ de crédits réels se décomposant en :
  - + 220,5 M€ de dépenses ventilées par fonction, dont 18,9 M€ au titre des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2019 ;
  - + 61,3 M€ de dépenses de péréquation et de reversements fiscaux ;
  - + 0,5 M€ de frais de fonctionnement des groupes d'élus.

S'agissant de crédits réels, ces trois inscriptions sont détaillées dans la première partie de l'exposé des motifs.

- -236,5 M€ d'autofinancement volontaire, conséquence de l'affectation de la reprise du résultat de fonctionnement au financement de dépenses nouvelles et de moindres recettes de fonctionnement dans le cadre de l'épidémie du Covid-19.